DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir participer à la réunion de Conseil Municipal, qui se tiendra uniquement en visioconférence le :

Jeudi 4 juin 2020 <u>À 20h00</u>

La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la visioconférence. L'outil utilisé est le suivant : ZOOM

Le public qui souhaite assister à cette visioconférence doit télécharger ZOOM, et envoyer l'adresse email sur laquelle ZOOM a été installé à secretariat@pournoylagrasse.fr avant l'heure du début de la réunion. Dès réception de cette adresse, une invitation vous sera adressée pour assister à la séance du Conseil Municipal du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation de la technologie retenue pour l'organisation de la réunion (visioconférence) et validation de l'outil utilisé :
- 2. Validation des modalités d'identification des participants (par appel nominatif), d'enregistrement et de conservation des débats (enregistrement sur le cloud) ainsi que les modalités de scrutin (vote organisé par appel nominal de chacun des participants);
- 3. Approbation du compte rendu du 23 mai 2020 ;
- 4. Délégations de signatures consenties au maire ;
- 5. Indemnités de fonction des adjoints ;
- 6. Election des délégués aux différents syndicats intercommunaux ;
- 7. Election des délégués aux différentes commissions communales ;
- 8. Divers

Ce courrier tient lieu de convocation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Socrate PALMIERI